



Rapport annuel sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice public
d'élimination des déchets – Année **2024**

*COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT DES
DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES*

Sommaire

INTRODUCTION	3
I- La production de déchets sur le territoire de la CCMDL.....	9
I.1- Tonnages collectés par flux	9
I.2 Les ordures ménagères résiduelles	9
I.3- La collecte sélective multimatériaux.....	10
I.4 Les déchets textiles.....	10
I.5 Les déchèteries communautaires.....	11
I.6 Le traitement des déchets collectés.....	12
II- Le budget de la gestion des déchets.....	15
II.1- Le budget de fonctionnement.....	15
II.2- Le budget d'investissement.....	18
II.3- Les recettes.....	18
III- La prévention.....	21
III.1 – Le PLPDMA.....	21
III.2 – Le compostage.....	22
III.2 – Les animations scolaires	22
IV- Bilan de l'année 2024 et projets 2025	23
IV.1 – Les principales actions menées en 2024	23
IV.2 – Les projets 2025	23
ANNEXES.....	24

INTRODUCTION

Le territoire de la CCMDL

Le périmètre de la CCMDL

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 (loi NOTRe) de deux communautés de communes : l'ex-Communauté de communes des Hauts du Lyonnais (CCHL), comprenant 10 communes et l'ex-Communauté de communes Chamousset en Lyonnais, comprenant 14 communes.



Depuis le 1^{er} janvier 2018, elle compte 8 communes supplémentaires : sept des dix communes issues de l'ex-Communauté de Communes de Forez en Lyonnais et une commune issue de la Communauté de Communes du Pays Mornantais.

Les caractéristiques du territoire

La CCMDL bénéficie d'une situation privilégiée à moins d'une heure de Lyon, Saint-Étienne et Roanne.

Il s'agit d'un espace à forte dominante rurale puisque 71 % des surfaces sont agricoles et 21 % sont des espaces naturels ou boisés.

Le territoire des Monts du Lyonnais est structuré autour d'un réseau de villages et de petites villes (la population moyenne par commune est de 1 100 habitants mais 2/3 des communes comptent moins de 1 000 habitants).

En 2024, la CCMDL compte 32 communes, 36 139 habitants avec une densité limitée (82 hab./km² soit 32.2 habitants de moins par km² que la moyenne régionale).

La population augmente légèrement. Cette augmentation se fait de manière plus soutenue dans les villages (0,8 % / an) que dans les centre-bourgs (0,14 % / an).

La CCMDL compte environ 14 500 foyers dont 63 % sont constitués de 1 ou 2 personnes résidant dans un habitat ultra-majoritairement individuel (81% contre 18 % d'habitat collectif) à l'exception des centre-bourgs notamment Sainte-Foy-l'Argentière et Saint-Symphorien-sur-Coise.

Le territoire et son activité économique et sociale

Malgré ces caractéristiques propres à un espace à dominante rurale, les Monts du Lyonnais sont caractérisés par un tissu économique local varié. Les activités économiques y sont tournées vers les commerces et services (50%) mais la part d'emplois industriels y est importante et les activités agricoles représentent 16%.

Le territoire compte également plusieurs équipements sanitaires et sociaux : des structures d'accueil collectif pour les jeunes enfants, deux hôpitaux locaux, deux EHPAD associatifs, un ESAT, un foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés, un centre médical.

L'ensemble des secteurs permet d'offrir 75 emplois sur le territoire pour 100 actifs

En parallèle de cette forte dynamique économique, le territoire compte un réseau dense d'établissements scolaires, d'équipements culturels (cinémas, théâtres, auditorium,...) ou d'infrastructures et d'activités sportives.

La compétence « déchets »

La CCMDL détient la compétence « Gestion des Déchets » sur l'ensemble de son territoire.

A ce titre, elle gère :

- ✓ **La collecte, le transfert et le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des emballages ménagers recyclables (EMR), des journaux et magazines et du verre ;**
- ✓ **La gestion de deux déchèteries sur le territoire à Montrottier et Saint-Martin-en-Haut ;**

Cette compétence est opérée dans le cadre d'un budget de type industriel et commercial, alimenté par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères payée par les habitants et professionnels du territoire.

La collecte

En 2024, la collecte des déchets ménagers et assimilés est rentrée dans une phase de transformation. Jusqu'alors principalement organisée en porte-à-porte ou en points de regroupement, la collecte va progressivement être réorganisée autour d'un réseau de points d'apport volontaire.

Ce changement concerne à la fois les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et la collecte sélective multi-matériaux (emballages ménagers recyclables, journaux et magazines).

La bascule de ce mode de collecte s'opèrera progressivement sur le territoire.

En 2024, 14 communes auront été concernées pour tout ou partie de leur territoire par ce changement. Il s'agit des communes suivantes : Châtelus, Chevrières, Coise, Duerne, Grammond, Grézieu-le-Marché, La Chapelle-sur-Coise, Larajasse, Pomeys, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Genis-l'Argentièrre, Saint-Laurent-de-Chamousset, Saint-Symphorien-sur-Coise, Viricelles.

Sur le reste du territoire, la collecte reste principalement organisée en porte-à-porte ou bacs de regroupement :

- 1 fois par semaine pour les *OMR (sacs noirs)*
- 1 fois toutes les 2 semaines pour la collecte sélective multi-matériaux

Ces collectes sont assurées en grande majorité en régie par les services de la communauté de communes.

Une partie des points d'apport volontaire multi-matériaux est collectée via une prestation.

La collecte des verres s'effectue via un réseau de 122 points d'apport volontaire et elle est assurée par un prestataire. Des conteneurs sont présents sur l'ensemble du territoire et dans nos deux déchèteries. Tous nos conteneurs ont été renouvelés sur 2019 et 2020.

Le traitement des déchets collectés (cf. partie I.6)

Les OMR sont transférées par les services de la CCMDL depuis 2023 à l'unité de valorisation énergétique du SITOM Nord Isère située à Bourgoin Jallieu (38) afin d'en permettre une meilleure valorisation.

Les EMR, journaux et magazines sont transférés par les services de la CCMDL au centre de tri de Firminy (42) depuis le 1^{er} janvier 2024. Ce nouveau centre de tri, porté par un Groupement d'Autorités Concédantes auquel appartient la CCMDL, permet de valoriser les différents flux (aluminium, acier, papier, carton, plastiques) contenus dans les sacs jaunes.

Les verres sont transférés par un prestataire à un centre de valorisation situé à Andrézieux Bouthéon (42).

Les déchèteries

Le haut de quai des 2 déchèteries communautaires est assuré en régie directe.

Le bas de quai et la valorisation des produits collectés sont confiés à des prestataires privés pour lesquels les contrats ont été renouvelés en 2023.

Les déchèteries du territoire ont fait l'objet de changements importants dans leur organisation en 2023 et 2024. (cf. partie I.5).

Par convention les déchèteries de Chazelles-sur-Lyon (Communauté de communes Forez Est) et de Courzieu (Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle) sont accessibles aux habitants de certaines communes du territoire de la CCMDL de par leur proximité géographique. La CCMDL contribue aux frais de fonctionnement de ces déchèteries.

La redevance

La redevance payée par les usagers du territoire constitue la recette principale du budget déchets.

Son montant est fixé par délibération du conseil communautaire et évolue en fonction des besoins financiers nécessaires pour l'exercice de la compétence. Son règlement est également voté en conseil communautaire.

La redevance est facturée selon les principes généraux suivants :

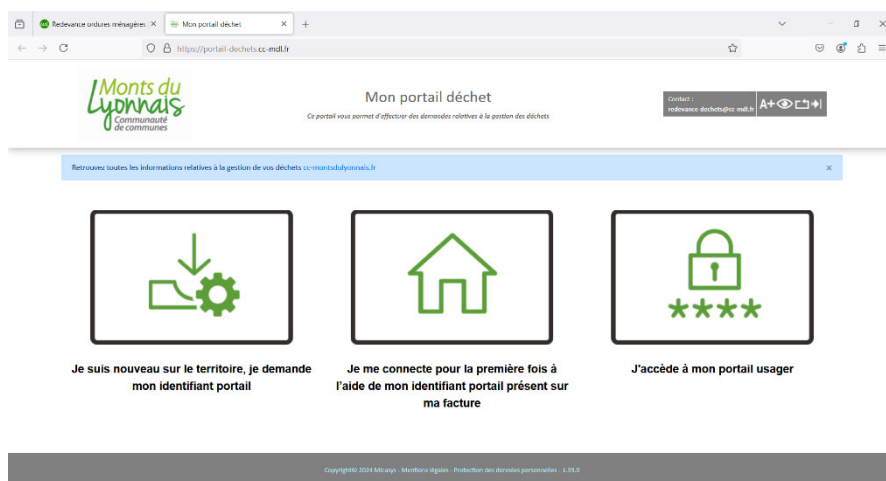
- ✓ Pour les particuliers : 1 personne composant le foyer = 1 part
- ✓ 1 maison secondaire = 2 parts
- ✓ Les professionnels sont facturés en fonction de leur activité ou de l'effectif salarial de l'entreprise

Le règlement joint en annexe 1 détaille précisément les règles appliquées aux différentes situations et est consultable sur le site internet de la CCMDL.

La facturation s'effectue en 1 fois (fin mai) ou en 4 fois pour les usagers ayant optés pour le prélèvement automatique (mars, juin, septembre et décembre).

Pour l'année 2024, le montant d'une part a été fixée à 85 €, un montant identique à 2023.

Cette stabilisation intervient après une hausse marquée en 2023 et ayant permis d'absorber les hausses significatives des coûts de traitement et de collecte des déchets pris en charge.



Afin d'améliorer la gestion de cette redevance, la CCMDL a déployé en 2023 un nouveau logiciel (Tradeo développé par l'entreprise Micasys). 2024 était donc la première année pleine de fonctionnement de ce logiciel.

Celui-ci permet :

- à l'utilisateur de déclarer un changement de situation familiale et de communiquer avec le service « gestion des déchets »
- au service de gérer le fichier d'une manière plus globale et plus efficace.

L'organisation institutionnelle : les élus en charge de la compétence gestion des déchets

Les décisions du Conseil communautaire sont préparées par 14 commissions thématiques, composées de conseillers municipaux et présidées par un vice-président délégué.

Au début du mandat, des objectifs et un champ d'actions sont déterminés par le Président.

Chaque vice-président délégué rend compte régulièrement au Bureau du travail de sa commission.

La commission « Gestion des déchets » a une double mission :

- Faire remonter les besoins et problématiques des communes
- Proposer des orientations stratégiques sur la politique « déchets » à mener sur le territoire.

Cette commission est présidée par Fabrice Bouchut (Maire de Larajasse). Catherine Lotte (Maire de Brussieu) est son binôme, Alain Viricel (Maire de Châtelus) est son trinôme.

Les autres membres de cette commission sont les suivants :

Jean-Baptiste Giraud (Aveize), Pascal Fichet (Brullioles), Richard Soulard (Chambost-Longessaigne), Bruno Basson (Chevrières), Joël Guinand (Coise), Yves Mahy (Duerne), Cyril Villard (Grammond), Christelle Buffat (Grézieu-le-Marché), Sylvain Moulin (Haute-Rivoire), Olivier Caumeil (La-Chapelle-sur-Coise), Bertrand L'Hois (Les Halles), Virginie Bonnier (Larajasse), Alain Chaussende (Longessaigne), Bernard Crozier (Maringes), Gilbert Bonhomme (Meys), André Châtelard (Montromant), Bernard Chaverot (Montrottier), Noël Brochier (Pomeys), Odile Seve (Saint-Clément-les-Places), Daniel Bonnier (Saint-Denis-sur-Coise), André Bastion (Saint-Genis-l'Argentière), Ludovic Carret (Saint-Laurent-de-Chamousset), Monique Chardon (Saint-Martin-en-Haut), Guy Toinet (Saint-Symphorien-sur-Coise), Adrien Jacquet (Sainte-Catherine), Célia Lozano (Sainte-Foy-l'Argentière), Patrick Volay (Souzy), Claude Sarcey (Villechenève), Jacques Protière (Viricelles), Hervé Michel (Virigneux).

En 2024, cette commission s'est réunie lors de 3 séances.

La feuille de route définie pour la durée du mandat :

- ❖ Elaboration et suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- ❖ Mise en place d'actions de sensibilisation à la réduction des déchets
- ❖ Réflexion sur les déchets des entreprises
- ❖ Optimisation des coûts, optimisation des tournées
- ❖ Fixation du mode de financement du service : redevance ou taxe
- ❖ Accompagnement à l'extension des consignes de tri
- ❖ Réflexion et proposition sur la gestion des biodéchets
- ❖ Orientation des différents projets du service
- ❖ Suivi et participation au SYDEMER (Syndicat mixte d'étude pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais)
- ❖ Suivi du marché de traitement et éco-organismes
- ❖ Suivi de la gestion des déchèteries ; réflexion sur un contrôle des entrées par badges
- ❖ Suivi de la gestion du quai de transfert

L'organisation fonctionnelle : les moyens humains et matériels mis à disposition de la régie Gestion des Déchets de la CCMDL

Les moyens humains

La collecte des OMR, des emballages, journaux et magazines

Avec le changement du système de collecte, l'organisation des équipes de collecte a évolué.

La collecte est organisée selon 2 procédés complémentaires

1. Les tournées de collecte via des bennes à ordures ménagères

Ces tournées organisées 1 fois par semaine pour les OMR et 1 fois toutes les 2 semaines pour la collecte sélective multimatériaux sont opérées majoritairement par des équipages constitués de 1 chauffeur et de 2 ripeurs. Certaines tournées sont organisées en monoripage (1 chauffeur + 1 ripeur).

L'ensemble des salariés de l'équipe collecte peuvent être amenés à intervenir sur ces tournées.

2. Les tournées de collecte des colonnes déployées sur les points d'apport volontaire via camion grue

3 agents ont suivi en 2024 une formation spécifique au maniement du camion grue. Ces chauffeurs interviennent alternativement sur ces tournées.

En complément de ces agents, un assistant technique travaille à concevoir et suivre la collecte.

Il est également en charge de la conception et du déploiement du réseau de points d'apport volontaire en lien avec les communes et les équipes de collecte.

Le transfert des déchets

- ✓ 1 chauffeur de semi-remorque effectue le transfert des déchets vers le lieu de traitement.
- ✓ Lors de ses congés 3 des chauffeurs de BOM peuvent le remplacer (permis super lourds)

Les déchèteries

1 gardien titulaire par déchèterie + 2 agents volant intervenant sur les 2 sites (1 temps plein et 1 à ¾ temps).
1 agent intervient également en renfort le samedi.

L'ensemble de l'équipe est sous l'autorité d'une responsable de proximité qui assure le pilotage de ce secteur d'activité.

La redevance

3 agents administratifs (2.5 ETP) sont en charge de la facturation, du suivi des dossiers usagers et de l'accueil des usagers au téléphone via une ligne dédiée. Cette équipe a été renforcée en 2024 pour :

- améliorer le recouvrement de la REOM
- mieux répondre aux demandes des usagers.

La gestion des biodéchets

1 chargée de mission est en charge des dispositifs de valorisation des biodéchets (0.8 ETP)

La sensibilisation et la prévention

1 animatrice est en charge des dispositifs de sensibilisation (0.45 ETP)

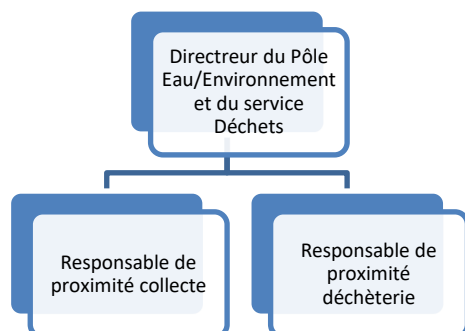
Services supports de la CCMDL

Le service gestion des déchets bénéficie également de tous les services supports de la CCMDL : Ressources Humaines, Finances, Commande Publique, Communication...

En 2024, le service a également recruté une assistante qui assure un appui à l'ensemble du service avec des missions spécifiques dans le domaine comptable.

La direction du service

Depuis 2024, le service est organisé de la manière suivante :



Les moyens matériels

- ✓ Les équipes de collecte sont basées à Sainte-Foy-l'Argentière.
Ce site sert à la fois de quai de transfert et de garage « Ordures Ménagères ».
Le parc de matériel qui y est rattaché est composé de :
 - 4 BOM assurant les tournées hebdomadaires et 1 « mulet » assure la continuité de service
 - 1 camion grue pour assurer la collecte des colonnes d'apport volontaire
- ✓ Pour permettre la collecte en porte-à-porte, en point de regroupement ou en apport volontaire, la CCMDL fournit aux administrés :
 - Pour les OMR : sacs noirs, bacs gris (660L/770L) et colonnes (4 ou 5 m3)
 - Pour la collecte sélective : sacs jaunes, bacs jaunes (660L/770L) et colonnes (4 ou 5 m3)
 - Pour les verres : réseau de colonnes à verre (4 ou 5 m3).

En résumé....

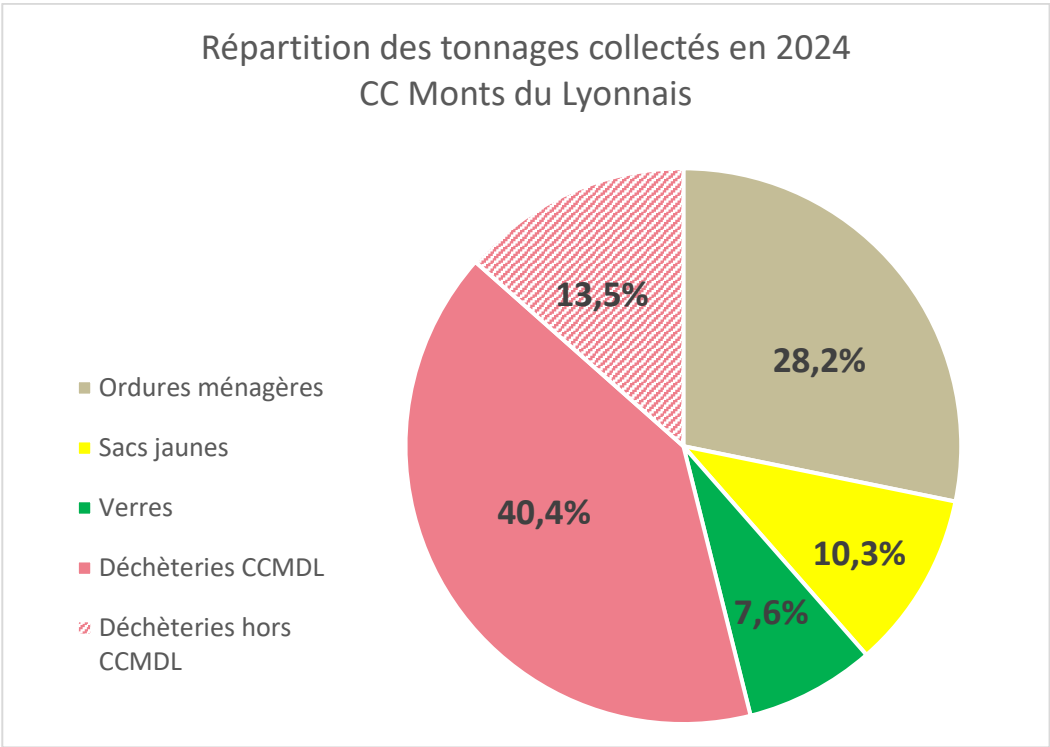
	Ordures Ménagères Résiduelles 	Multimatériaux 	Verre 
Précollecte	Points de regroupement, porte-à-porte, apport volontaire (sacs + bacs de regroupement + colonnes)	Points de regroupement, porte-à-porte, apport volontaire (sacs + bacs de regroupement + colonnes)	Point d'apport volontaire Colonnes
Collecte	Régie CCMDL	Régie CCMDL Prestation Suez	Prestation-Guérin/Mineris
Transfert	Centre de Transfert de Ste Foy l'Argentière- Régie CCMDL	Centre de Transfert de Ste Foy l'Argentière-Régie CCMDL	
Traitement	UVE de Bourgoin Jallieu (38)	Centre de tri de Firminy (42)	Vidage direct sur le site du repreneur-Verralia (42)

I- LA PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCMDL

I.1- Tonnages collectés par flux

Dans le tableau ci-dessous, sont présentés les tonnages pour l'année 2024 et l'évolution depuis 2021.

Années Déchets	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Ordures ménagères	5 762	5 364	4 926.6	4 752.7	- 3.5 %
Sacs jaunes	805	1 085	1 576.5	1 741.8	+ 9.5 %
Journaux magazines	478	353			
Verres	1 248	1 312	1 293.2	1 275.2	- 1.4 %
Déchèteries CCMDL	9 642	8 648	7 037.9	6 815.67	- 3.1 %
Total collecté CCMDL	17 977	16 828	14 834.2	14 585.37	- 1.6 %
Déchèteries hors CCMDL (estimations)			2 182.4	2 269.42	+ 4 %
TOTAL CCMDL			17 016.6	16 854.79	- 0.9 %



I.2 Les ordures ménagères résiduelles

En 2024, la CCMDL a collecté sur son territoire **4 752.66 tonnes d’ordures ménagères résiduelles**. Cela représente **une moyenne de 131.51 kg/an/habitant inférieure aux moyennes régionales** (203 kg/an/habitant) ou même des communes rurales comparables (189 kg/an/habitants) - Données ORDEC 2023.

Ce tonnage a baissé en 2024 (- 3.5 %) confirmant la tendance des dernières années (- 17.5 % depuis 2021). Toutefois des progrès sont encore possibles sur les axes déjà identifiés lors des exercices précédents :

- la réduction de la quantité de déchets produits notamment en :
 - limitant tous les gaspillages et en particulier le gaspillage alimentaire
 - modifiant les habitudes de consommation (vrac, éco-recharges, limiter les produits jetables...)
- l'amélioration du tri à la source en particulier sur
 - les biodéchets (verts et alimentaire) pour une valorisation notamment via le compostage
 - le verre et les emballages recyclables qui à eux seuls constituent encore 25 % du contenu des sacs noirs (cf. ci-dessous).

Ce volet constitue une priorité d'action de la CCMDL dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) validé en 2022 (cf. partie III).

I.3- La collecte sélective multimatériaux

Depuis le 1er octobre 2022, le passage en multimatériaux cumulé à l'extension des consignes de tri sur le territoire (tous les éléments recyclables sont jetés dans le sac jaune) a permis de simplifier le tri pour les habitants du territoire.

Les résultats sont visibles puisqu'en 2024 les tonnages collectés ont augmenté de 9.5 % soit 4.6 kgs/an/hab confirmant là aussi la tendance observée depuis 2021 (+ 35 %).

En 2024, la **CCMDL a collecté sur son territoire 1 741.48 tonnes d'emballages, journaux, magazines et 1 275.2 tonnes de verre**. Cela représente **une moyenne de 83.5 kg/an/habitant**.

Malgré les progrès constatés, **les performances de collecte de la CCMDL restent en retrait** par rapport aux moyennes régionales (89 kg/an/hab. en 2023) et des communes comparables (99 kg/an/hab.) – Données ORDEC.

I.4 Les déchets textiles

La collecte de ces déchets spécifique est organisée sur le territoire des Monts du Lyonnais au travers d'un réseau de bornes de collecte dédiées exploitées par le Relais.

En 2024, 103.986 Tonnes de vêtements ont été collectés sur le territoire de la CCMDL

Points de collecte	Total
CHEVRIERES	3 365
HAUTE RIVOIRE - Chapelle	5 302
LARAJASSE - Cimetière	3 340
MARINGES - Cimetière	3 099
MONTROTTIER - Déchetterie	15 531
SAINT DENIS SUR COISE - Stade	3 266
SAINT GENIS L'ARGENTIERE - PAV	4 074
SAINT MARTIN EN HAUT (Cimetière, déchèterie et Lyonnais)	25 585
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE (Carrefour et Doue)	17 978
SAINTE CATHERINE - Jonquilles	3182
SAINTE FOY L'ARGENTIERE – Parking et Pav	12 811
VILLECHENEVE - Eglise	4 227
VIRIGNEUX - Parking	2 230
TOTAL CCMDL	103 986

Cette collecte a connu en 2024 une baisse de 2.5 %.

I.5 Les déchèteries communautaires

La CCMDL exploite en régie 2 déchèteries situées à Montrottier et Saint-Martin-en-Haut. Ces déchèteries acceptent 24 catégories de déchets à savoir :

Tout-Venant	Cartons	Bois
Gravats	Fer	Pneus
Néons& Ampoules	Piles& piles de clôture	Cartouches d'encre
Huile de vidange	Huile de friture	Fenêtres
Plâtre	Articles de Bricolages et Jardins	
Jouets	Ecomaison	

Dans le tableau ci-après, est inscrite la fréquentation de chacune des déchèteries pour l'année 2024.

	CCMDL		
	St Martin	Montrottier	Total
Evolution 2023-2024	+ 7.1 %	+ 4%*	+ 6.5 %*
2024	42 395	12 629*	55 024*
2023	39 555	19 829	59 384
2022	46 100	27 059	73 159

* la barrière d'accès à la déchèterie a été endommagée par la foudre en juin 2024 et n'a pu être remise en fonctionnement qu'en octobre. Les chiffres d'évolution sont calculés sur la base des mois où les passages ont été enregistrés.

2024 a été marquée par une inversion de tendance puisqu'après plusieurs années de baisse du nombre de passages en déchèteries, l'année a été marquée par une augmentation estimée à 6.5 %. Cette évolution est surprenante alors que la mise en place de nouvelles filières pour valoriser certains déchets et l'évolution des règles d'accès pour les professionnels ont abouti à limiter ce type de flux.

Le tableau ci-dessous présente pour chaque déchèterie les tonnages, les principaux flux collectés hors déchets gérés par les éco organismes, pour l'année 2024 et le comparatif depuis 2021.

	St Martin en Haut					Montrottier				
	2021	2022	2023	2024	Evol. 23-24	2021	2022	2023	2024	Evol. 23-24
Amiante	22.54	34.7	35.98	34.5	- 4.1 %	12.42	10.62	9.64	9.52	- 1.2 %
Carton	232	218.46	214.76	182.2	-15.2 %	144	131.3	132.6	113.82	-14.2 %
Gravats	784	932	1 224	1092	-10.8 %	624	600	804	828	+ 3 %
Déchets verts	426.3	248.8	561.4	433	0 %	176.9	84	134.6	352.4	+ 161.8 %
Tout venant	1250	1282	885.38	795.94	-10.1 %	1200	838.06	539.5	541.34	+ 0.3 %
Ferraille	237	206	149.58	149.32	- 0.1 %	215	174	106.18	120.68	+ 13.7 %
Bois	866	619.54	531.84	452.4	- 14.9 %	470	462	353.88	329.22	- 7 %
Plâtre			126.26	95.42	-24.4 %			123.26	96.40	- 21.8 %
Fenêtres			78.06	46.58	- 40.3 %			36.96	27.64	- 25.2 %
Déchets ménagers spéciaux			11.13	12.23	+ 9.8 %			10.78	13.49	+ 25.1 %
TOTAL	5 523.13	4 597.7	3 818.39	3 293.59	- 10.4 %	3549.97	2627.45	2 251.4	2 432.51	+ 8 %

Sur la majorité des tonnages, la baisse constatée ces dernières années se poursuit notamment sur le tout venant (- 6 %). Toutefois une analyse plus fine met en évidence 2 singularités :

- la hausse majeure de la collecte des déchets verts sur la déchèterie de Montrottier
- une évolution différente des tonnages sur Montrottier et Saint-en-Martin-en-Haut

À partir du 9 septembre 2024

Nouvelle tarification pour les professionnels dans les déchèteries des Monts du Lyonnais

Au vu de l'augmentation des coûts de traitement des déchets collectés, la facturation des professionnels usagers des déchèteries de Montrottier et Saint-Martin-en-Haut change. La nouvelle tarification repose désormais sur le type de véhicule utilisé et le type de déchets.

Type de véhicules	Coût / passage	Coût / passage
Petit utilitaire entre 1 et 4 m³	84 €	14 €
Fourgon type L3/H1 entre 5 et 8 m³	168 €	21 €
Camion-benne type L2/H2 entre 9 et 12 m³	252 €	35 €
Camion et/ou remorque de >12m³	399 €	

Pour restez informé

www.ccmdl-montsdulyonnais.fr/dechets-pro - 07 60 45 32 18

Pour rappel, l'accès aux déchèteries aura connu de fortes évolutions depuis 2023. Après la mise en place d'un contrôle des accès via des badges « déchèterie » et l'uniformisation des horaires d'ouverture, fin 2023, la CCMDL a réajusté les conditions d'accès aux déchèteries pour les professionnels.

Ainsi depuis le 9 septembre 2024, les professionnels souhaitant faire appel aux services des déchèteries :

- doivent provisionner leur compte avant leurs passages sur le site
- sont facturés selon le type de véhicule utilisé et non plus selon un volume estimé

Afin d'informer de ces changements des réunions d'information ont été proposées tout au long du mois de mai et juin. Des informations par voie numérique ont également été transmises à tous les professionnels ayant déjà un compte auprès du service déchets.

Il est également à souligner qu'en 2024, la CCMDL a formalisé une adaptation des horaires d'ouverture des déchèteries dans le cadre des alertes canicule de niveau orange ou rouge (ouverture limitée entre 7h et 13h).

1.6 Le traitement des déchets collectés

Les ordures ménagères résiduelles (OMR/Sacs noirs)

Depuis 2023, la CCMDL fait incinérer les OMR collectées à l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bourgoin Jallieu (38). Cette incinération permet à la fois une **valorisation thermique** (pour un réseau de chaleur urbain et un site d'activité industriel situé à proximité) à raison de 501 kWh/t incinérée **et une valorisation électrique** à hauteur de 355 kWh/t incinérée. Cette double valorisation permet d'atteindre une performance énergétique de 72.2 %.

Ce choix de valorisation permet de limiter la hausse de leur coût de traitement en limitant l'impact de la Taxe Générale pour les Activités Polluantes (TGAP) (14 € la tonne contre 58 € pour l'enfouissement) – cf. Partie II.

En 2024 l'UVE de Bourgoin Jallieu a connu des travaux importants entre les mois de juin et septembre. Cela a supposé le **détournement des OMR de la CCMDL sur d'autres sites** (Marignier, Passy, Villefranche sur Saône, Athanor). Cela a concerné 578.32 tonnes sur les 4 752.66 tonnes incinérées en 2024 (12 %).

La collecte sélective multimatériaux (Sacs jaunes)

2024 aura été marquée par l'ouverture du centre de tri de Firminy après une rénovation complète. Cette rénovation a été portée par un Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) réunissant 6 collectivités dont la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Le centre de tri a été concédé à Suez TriValLoire pour une durée de 10 ans.

Cet investissement de plus de 35 millions d'euros bénéficie des dernières technologies en matière de tri.

Les matières triées sont l'acier, les aluminiums, les emballages papier/carton, les briques alimentaires, le papier ou différentes formes de plastiques (PET clair, PEHD, PP).

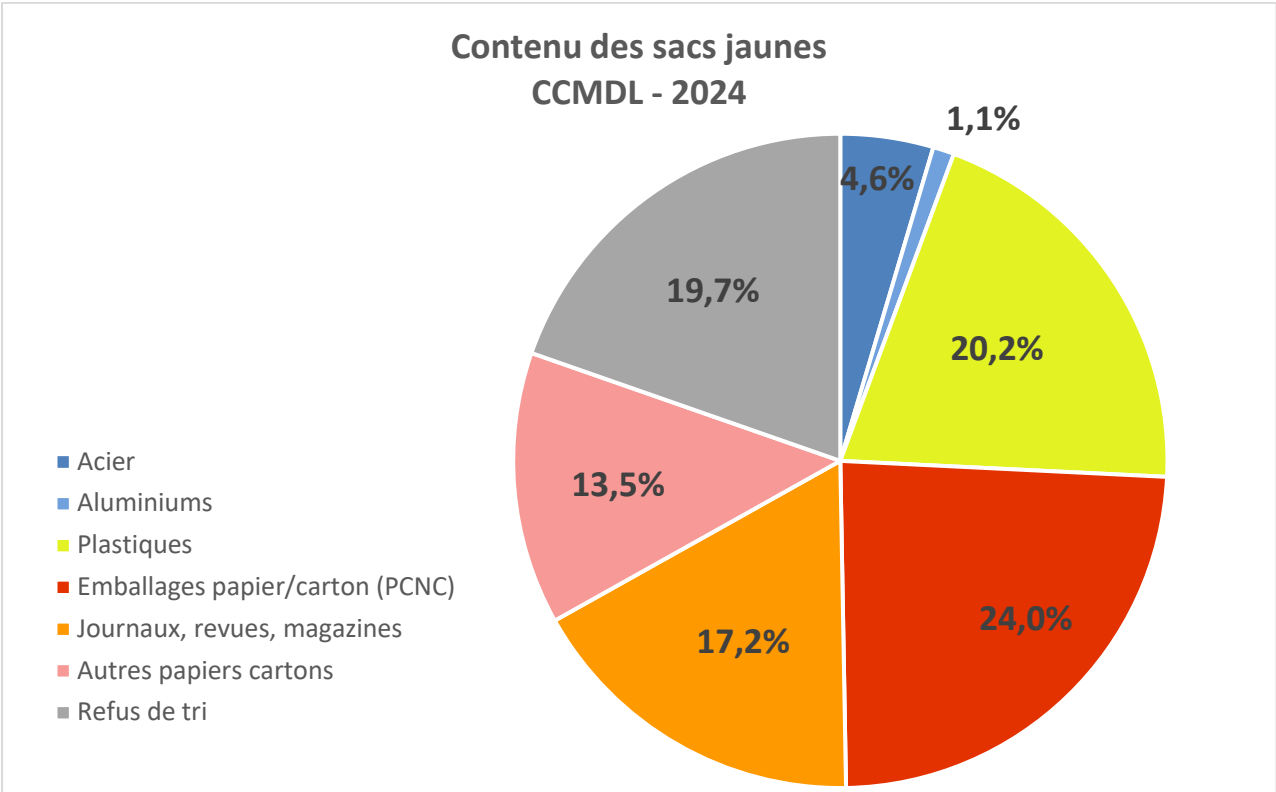
A ces flux s’ajoutent les « nouveaux plastiques » souples ou rigides qui sont triés pour permettre de structurer des nouveaux débouchés de recyclage.

Les sacs jaunes du territoire sont acheminés à ce centre de tri depuis le 1^{er} janvier 2024.

Afin de suivre la composition des sacs jaunes livrés, la CCMDL et Suez TriValLoire procèdent à des opérations de caractérisation qui visent à analyser la composition d’un échantillon de sacs jaunes collectés.

Sur l’année 2024, 15 caractérisations ont été pratiquées. Le tableau en annexe 2 reprend le détail de chaque caractérisation avec le pourcentage par matériau, ainsi que le détail des refus.

Ci-après le graphique résume le contenu des sacs jaunes en 2024 sur le territoire.



Sources : caractérisations en entrée de centre de tri – Suez TriValLoire

En 2024, les refus de tri ont connu un recul notable (19.7 % contre 24.6 %, en 2023).

Les erreurs les plus fréquemment constatées sont la présence de sacs d’ordures ménagères, de bouteilles et de pots en verre, de textile et des emballages non vidés de leur contenu.

Ces erreurs de tri ont un impact très important car :

- ✓ Une partie de ces déchets auraient pu être revalorisés dans des circuits adaptés (ex. le verre, le textile)
- ✓ Le coût financier de leur traitement cumule le transport vers le centre de tri, les actions de tri puis la réexpédition vers un centre de traitement (incinération ou enfouissement) et leur traitement.

En 2024 ces refus de tri ont été principalement enfouis au centre de Borde Matin à Roche la Molière (42).

6.2 % des refus de tri furent toutefois incinérés à l’UVE de Bourgoin Jallieu (38), filière de valorisation qui sera amenée à être privilégiée dans le futur.

En déchèterie

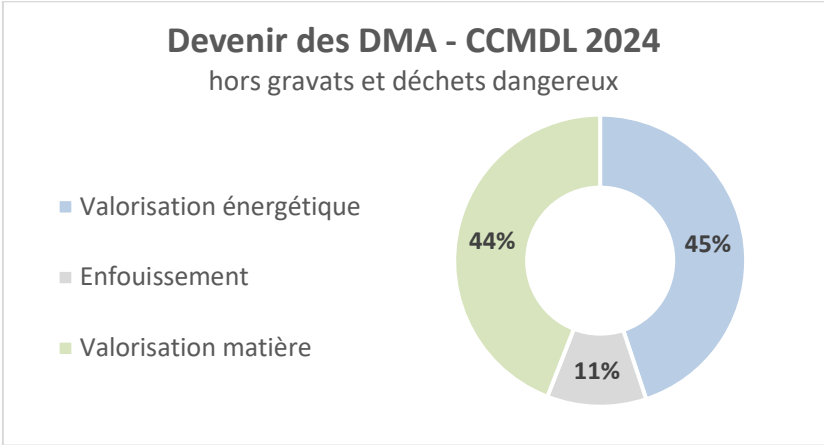
En 2024, la CCMDL a poursuivi l’application des contrats relatifs à la valorisation des déchets collectés.

Catégories de déchets	Destination et nom du prestataire	Mode de traitement
Cartons	Centre de tri à L’Horme-RDS	Valorisation matière
Gravats	Plateforme à St Sym. s/Coise REMOLY	Valorisation matière
Déchets verts	Broyage et compost-Rhône environnement	Valorisation matière
Batteries	En cours de renouvellement	Valorisation matière
Huiles de vidange	Centre de traitement-Suez	Valorisation matière
Ferraille	Ferrailleur - RDS	Valorisation matière
Bois	Centre de traitement-Rhône environnement	Valorisation matière
Piles	Centre de traitement-Corepile	Valorisation matière
Pneus	Centre de traitement-Eurec env	Valorisation matière
Néons	Centre de traitement-Recylum	Valorisation matière
Textiles	Centre de traitement-La ressourcerie	Valorisation matière
Radiographies	Rhône Alpes Argent-Genas	Valorisation matière
DDS	Centre de tri à la Talaudière-SARPI	Recyclage ou incinération
Electroménagers	Centre de tri à St Priest en Jarez-Envie 2E	Récupération et recyclage
Tout Venant	Pré tri RDS + CET à Roche la Molière SUEZ	Enfouissement après un tri et une valorisation partielle

La synthèse de valorisation des déchets collectés

Si l’on s’intéresse au bilan global de la valorisation des déchets collectés par la CCMDL, on peut aboutir à l’analyse suivante :

- 45 % sont valorisés énergétiquement (OMR, partie des refus de tri, certains déchets collectés en déchèterie) principalement à l’UVE de Bourgoin Jallieu (38)
- 44 % font l’objet d’une valorisation matière (principalement les collectes sélectives multimatériaux, verre, certaines bennes déchèteries et les déchets verts)
- 11 % sont enfouis (refus de tri, 60 % des bennes tout venant de déchèteries...) principalement à l’ISDND de Borde Matin à Roche la Molière (42)



II- LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS

II.1- Le budget de fonctionnement

Le coût des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs)

• La collecte :

Les coûts de fonctionnement de la collecte représentent **784 468 € TTC**, cela comprend les frais de fonctionnement : personnels, matériel roulant, frais de structures.

Ces coûts sont supérieurs à ceux constatés pour 2023 (+ 2.3 %). Cette hausse est principalement liée à 2 facteurs :

- augmentation des charges de structure (renforcement équipe redevance, réorganisation du service)
- frais d’entretien du matériel roulant important (2 pannes importantes sur des BOM en 2024)

• Le traitement :

Les coûts de traitement représentent **726 681.71 € TTC**.

Le tableau ci-après présente le récapitulatif des coûts de traitement des déchets en enfouissement pour l'année 2024, et le comparatif depuis 2021.

Année	Coûts €TTC	Coût traitement à la tonne €TTC	Taxe Globale sur les Activités Polluantes (TGAP) €/Tonne	Tonnages
2024	726 681.71	152.9	14	4 752.66
2023	731 597.13	148.5	12	4 926.58
2022	712 888.39	87.99	44	5 364.32
2021	680 922.07	86.26	33	5 773.38

Le coût total € TTC comprend le coût de traitement et la **TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). En 2024 il aura connu une baisse de 0.6 %. La baisse des tonnages aura compensé la hausse constatée des coûts de traitements.

Evolution de la TGAP

Désignation des installations	Unité de perception	Quotité en euros						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Installation de stockage de déchets non dangereux catégorie D	Tonne	17	18	30	40	51	58	65
Installation réalisant une valorisation énergétique élevée dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,65 (C)D	Tonne	9	9	10	12	12	14	15

En synthèse concernant les OMR :

- le coût global de collecte et de traitement s’élève à **1 770 560.04 € HT** en hausse de **3 %**
- le coût à la tonne s’élève à **372.54 € HT / t** en hausse de **6,7 %**

Le coût de la collecte sélective (sacs jaunes et verres)

- **La collecte** :

Les coûts de la collecte représentent **671 205 € TTC**, cela comprend les frais de fonctionnement : personnels, matériel roulant, prestations, frais de structures,....

Ces coûts sont supérieurs à ceux constatés pour 2022 (+ 3.3 %).

Cette différence s'explique principalement par la hausse des tonnages collectés.

- **Le traitement** :

Le tableau ci-après présente le récapitulatif des coûts en € TTC du tri sélectif pour l'année 2024 et le comparatif depuis 2021.

Année	Sacs Jaunes	Journaux magazines	Verre	Total en €TTC
2024	411 961.73 €		69 956.47 €	481 918.20 €
2023	398 417.48 €		65 843.42 €	464 260.61 €
2022	253 714.59 €	29 641.58 €	59 274.00 €	342 630.17 €
2021	194 763.22 €	38 637.93 €	54 139.24 €	287 540.39 €

Avec la mise en fonctionnement du centre de tri de Firminy, la structure des coûts de traitement de la collecte a évolué structurellement en 2024. En effet, ces coûts sont désormais scindés en 3 parties :

- **Le F-Invest et le F-invest option 1 – 149 272.08 € en 2024**

Ces montants correspondent à la participation de la CCMDL à la rénovation du centre de tri au sein du GAC.

- **Les coûts de traitement des tonnes collectées – 171 815.51 € TTC en 2024**

Dans le cadre du contrat de concession, Suez TriValLoire assure le tri et facture la prestation équivalente aux apports de la CCMDL

- **La gestion des refus de tri – 90 874.14 € TTC en 2024**

Ces sommes représentent les frais de transport, d'enfouissement et d'incinération des refus de tri.

En synthèse concernant les collectes sélectives :

- **le coût global de traitement de 411 961.73 € TTC a connu une légère hausse de 3.4 % mais le coût à la tonne (236.51 € TTC / t) est lui en baisse de 6.4 %**
- **le coût de traitement (69 956.47 €, + 6.2 %) et le coût à la tonne du verre (54.86 € / t ; + 7.7 %) sont à la hausse en 2024**

La fourniture des sacs de collecte

La CCMDL fournit des sacs à l'ensemble des usagers. En 2024, la taille des sacs jaunes n'a pas été modifiée (sacs jaunes - 50 litres ; sacs noirs – 30 litres). Elle fournit également pour certains sites spécifiques des sacs noirs de 100 litres. La gestion des commandes est assurée par la CCMDL et la distribution par les communes lors de permanences qui se tiennent en fin ou début d'année.

	Qté de sacs noirs	Qté de sacs jaunes	Coût HT
Evolution 2023 - 2024	+ 17 %	- 23 %	- 27.6 %
2024	905 500	641 500	50 440 €
2023	773 800	834 500	64 370 €
2022	883 300	887 500	105 383 €
2021	944 600	615 000	62 483 €

Les évolutions constatées sont liées :

- au choix en 2023 d'écouler les stocks de sacs présents dans les mairies
- au renouvellement du marché de fourniture de sacs
- à la mise en place en 2025 de cabas réutilisables pour remplacer une partie des sacs jaunes.

Les déchèteries communautaires :

Les 2 déchèteries communautaires de Saint-Martin-en-Haut et Montrottier sont gérées en régie.

Leurs coûts de fonctionnement (locaux, personnel, entretien matériel, enlèvement et traitement des déchets) s'élèvent à **1 110 636 € TTC**. Ces coûts se répartissent de la manière suivante :

- Montrottier : 509 173 € (+ 4.8 %)
- Saint-Martin-en-Haut : 601 463 € (+16.6 %)

Ces frais sont principalement liés au transport et au traitement des déchets collectés (675 516 €).

Si l'on s'intéresse aux principaux flux gérés au sein des déchèteries, ces coûts sont répartis de la manière suivante :

	Coût de transport (TTC)			Coût de traitement (TTC)			Total	Evolution 2023 - 2024
	Montrottier	SMH	Total transport	Montrottier	SMH	Total traitement		
Gravats	13 644.69 €	17 995.18 €	31 639.87 €	7 276.59 €	9 596.66 €	16 873.25 €	48 513.12 €	+ 14.25 %
Bois	18 078.38 €	24 842.53 €	42 920.91 €	22 055.27 €	30 307.41 €	52 362.68 €	95 283.59 €	- 5.86 %
DMS*	5 333.17 €	4 834.21 €	10 167.38 €	19 462.28 €	17 641.43 €	37 103.71 €	47 271.09 €	+ 21.64 %
Amiante	1 128.35 €	4 530.30 €	5 658.65 €	2 725.34 €	10 067.88 €	12 793.22 €	18 451.87 €	+ 5.05 %
Plâtre	4 234.87 €	4 191.82 €	8 426.69 €	8 258.20 €	8 174.25 €	16 432.45 €	24 859.14 €	- 19.97 %
Fenêtres Bois	3 035.58 €	5 115.67 €	8 151.25 €	3 642.69 €	6 138.81 €	9 781.50 €	17 932.75 €	- 32.82 %
Carton	7 500.20 €	12 006.12 €	19 506.32 €	- €	- €	0 €	19 506.32 €	- 42.28 %
Déchets verts	263.75 €	527.50 €	791.25 €	4 045.93 €	9 741.34 €	13 787.27 €	14 578.52 €	- 29.44 %
Tout venant	17 835.88 €	26 224.35 €	44 060.23 €	114 154.21 €	167 842.57 €	281 996.78 €	326 057.01 €	- 1.04 %
TOTAL			171 322.55 €			441 130.86 €	612 453.41 €	- 4.5 %

À ces coûts viennent s'ajouter les participations de la CCMDL pour l'accès aux déchèteries de Chazelles-sur-Lyon et Courzieu.

- Pour la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon, gérée par la communauté de communes Forez Est, la participation de la CCMDL (fixée en fonction des 47 % de passages en provenance d'usagers CCMDL) est fixée à 168 671.02 €.
- Pour la déchèterie de Courzieu, gérée par la communauté de communes du Pays de l'Arbresle, la participation de la CCMDL (fixée en fonction des 7.2 % de passages en provenance d'usagers CCMDL) est fixée à 27 465.07 €.

II.2- Le budget d'investissement

Les investissements sur l'année 2024 se sont élevés à 934 594.12 €.

Les principaux investissements sont repris ci-dessous.

Concernant le centre de transfert de Sainte-Foy-l'Argentière :

- Rénovation de la station de lavage : 9 100.32 €
- Réparation borne pont bascule : 7 324.80 €
- Système de détection de véhicules quai déchargement : 1 531.20 €

Concernant la pré-collecte :

- Achat de composteurs collectifs : 20 963.52 €
- Achat de panneaux sites compostage : 4 567.30 €

Concernant la collecte :

- Achat d'une benne à ordures : 229 080 €
- Achat de colonnes aériennes pour la fin du porte-à-porte : 359 010 €
- Transport / déploiement des colonnes aériennes : 28 332 €

Concernant le transfert :

- Réparations de semi-remorque : 42 592.15 €

Concernant les déchèteries de Montrottier et Saint-Martin-en-Haut :

- Achat de garde-corps : 12 618.00 €
- Relamping : 8 924.80 €
- Signalétique déchèteries : 528 €

Concernant la redevance et la gestion des relations usagers :

- Modifications du portail déchets avec mise en place pré-paiement : 2 772 €

II.3- Les recettes

La CCMDL perçoit trois types de recettes :

- ✓ Les recettes provenant de la revente des matières (ferraille, carton, papier, plastiques, alu...)
- ✓ Les soutiens versés par les éco organismes tels qu'Eco Mobilier, CITEO, Eco DDS, qui varient en fonction des performances de collecte.
- ✓ La redevance payée par les usagers du service

Le tri sélectif

Si le tri sélectif engendre des coûts, il apporte également des recettes.

Ces recettes relèvent de plusieurs mécanismes :

➤ **Le rachat des matières issues du tri**

Ces reventes concernent le verre, les papiers, les flacons plastiques, l'acier, l'aluminium. En 2024, en lien avec la mise en service du nouveau centre de tri de Firminy, la CCMDL a renouvelé une majorité de ces contrats de reprise matière.

➤ **Le soutien d'un éco-organisme dans le cadre de la REP Emballages Ménagers**

Depuis 2008, la collectivité est engagée avec l'éco-organisme Citéo qui soutient financièrement la CCMDL dans le cadre de ses activités de collecte et de traitement de la collecte sélective multimatériaux.

➤ **La redevance d'usage (R usage) du centre de tri**

En contrepartie de l'autorisation faite au concessionnaire du centre de tri de pouvoir traiter des déchets tiers, celui-ci reverse trimestriellement une redevance aux EPCI membres du GAC.

Le tableau ci-dessous présente les recettes liées au tri sélectif pour 2024 en € TTC et le comparatif depuis 2021.

	Revente matières	Valorisation Citéo	Soutiens Citéo papiers	R usage	Total
Evolution 2023-2024	+ 16.8 %	+ 13.8 %	- 3.2 %	-	+ 52.2 %
2024	150 333.84 €	490 742.21 €	30 383.90 €	18 937.28 €	900 138.70 €
2023	128 683.54 €	431 159.59 €	31 409.47 €		591 252.91 €
2022	144 598.98 €	443 859.89 €	30 379.67€		618 838.54€
2021	63 179€	376 144€	14 272€		453 595€

Ces recettes ont fortement augmenté en 2024 du fait de plusieurs facteurs :

- Le principal relève de la révision des barèmes des soutiens CITEO applicables depuis 2023.
Cette révision a abouti au versement d'un solde 2023 très important.
- L'augmentation des volumes de matières triées et donc vendues ainsi que l'augmentation de la valeur d'achat de certains matériaux
- L'apparition d'une nouvelle recette avec la mise en service du centre de tri (R-usage)

Les déchèteries

Le tableau ci-après présente les recettes de la revente matière et les soutiens pour 2023 perçues par la CCMDL pour les déchets collectés sur les déchèteries du territoire, ainsi que le comparatif depuis 2022.

	CCMDL			Evolution 2023-2024
	2022	2023	2024	
Soutien EEE	18 079.97	19 301.26	15 511.53	- 19.6 %
Rachat ferraille	17 334	21 393.66	19 139	- 10.5 %
Soutien DDS	2668	2 257.00	2 258.43	-
Soutien Mobilier	18 731.41	19 692.62	9 499.20	- 51.8 %
Batteries	1 075	-	-	
Rachat cartons	13 403.42	3 670.15	2 733.56	- 25.5 %
Brico, jardin, jouets			252.28	
Autres (corepile, cyclevia)			720.48	
TOTAL	71 291.8	66 314.69	50 114.48	- 24.4 %

EEE * : Equipements Electriques et Electroniques

DDS* : Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

À ces recettes matière, il faut ajouter les recettes perçues au titre de la facturation appliquée aux professionnels pour la prise en charge de leurs déchets. En 2024, ont été facturés 64 186.8 €. Il s'agit d'une baisse significative de 17 % mais qui est cohérente avec la refonte du système de facturation aux professionnels.

La Redevance

Le service gestion des déchets est un service à caractère industriel et commercial. À ce titre il doit être financé directement par les usagers. Pour assurer ce financement, la Communauté de communes a fait le choix d'instaurer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Ce mode de financement tient compte :

- de la composition du ménage
- de différents critères pour les redevables autres que les ménages afin d'estimer les volumes déposés (voir en annexe le détail du mode d'attribution du nombre de parts).

Ce mode de financement suppose la tenue d'un fichier de redevables à jour.

Pour améliorer la gestion de ce fichier, son suivi et la relation avec l'utilisateur, la CCMDL a fait le choix de renforcer son équipe en charge de la redevance.

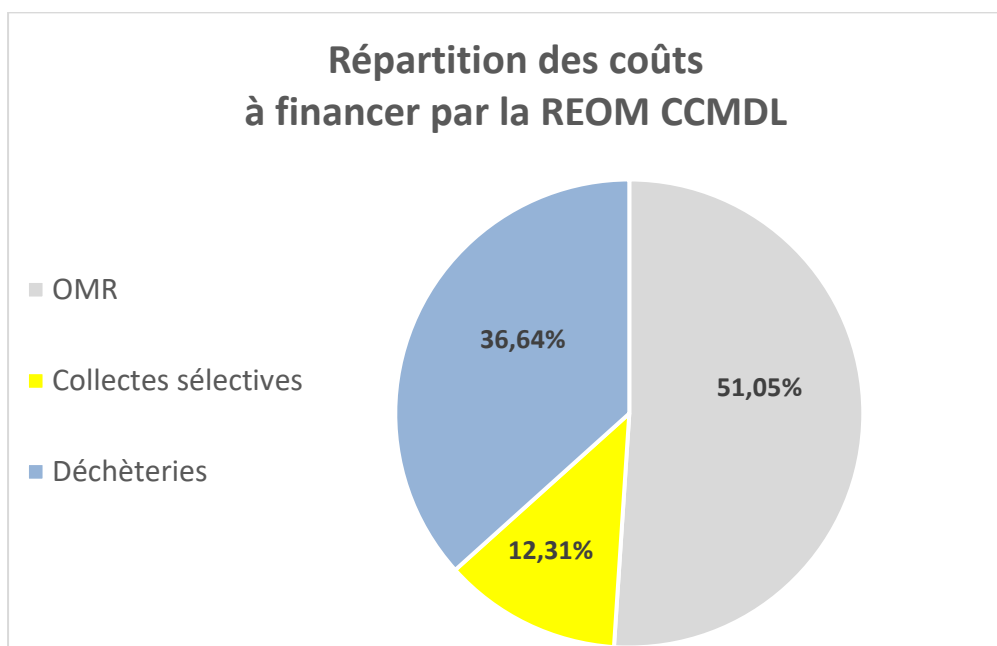
Quelques chiffres concernant la redevance :

- ✓ **3 380 737 €** Montant annuel encaissé
- ✓ **46 199 €** Montant annulé suite aux litiges traités
- ✓ **17 860** Nombre de factures émises

En 2024, une part de redevance pour l'enlèvement de ordures ménagères correspond à 85 €.

Cette redevance est utilisée selon la répartition suivante :

- **43.4 € financent la collecte et le traitement des sacs noirs**
- **31.15 € financent la gestion des déchèteries**
- **10.45 € financent la collecte et le traitement des recyclables (sacs jaunes et verre)**



III - LA PREVENTION

III.1 – Le PLPDMA

Depuis 2023, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais est engagée dans un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Ce programme, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Le PLPDMA permet ainsi de :

- Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Les chiffres 2024 indiquent que la CCMDL est favorablement engagée pour respecter les objectifs fixés.

	Objectifs de réduction			Situation actuelle			
	Loi AGECE Objectif 2030	SRADDET Objectif 2031	PLPDMA Objectif 2027	Total 2024	Evol. 2010	Evol. 2015	Evol. 2019
DMA	464 kg / hab (- 15 % / 2010)	494 kg / hab (- 50 kg/2015)	460 kg /hab (- 57 kg/2019)	466.38 kg/hab.	- 1% (- 5.22 kg)	-16,1% (- 93.62 kg)	- 9.8 % (- 50.62 kg)
OMR			147 kg /hab (- 57 kg/2019)	131,5 kg/hab.			- 21.3 % (- 35.5 kg)
Déchèterie			242 kg/hab (- 43 kg/2019)	251.4 kg/hab.			-11.8 % (- 33.6 kg)

11 actions sont inscrites dans ce PLPDMA. Le tableau ci-dessous en résume les réalisations 2024.

	Actions engagées en 2024
Action 1 : Communiquer auprès du grand public sur la prévention des déchets	Participation à des évènements grand public (ex. Participation Festi'vaches,...)
Action 2 : Sensibilisation des scolaires	Accompagnement 5 établissements du secondaire. Animation d'un réseau d'éco-délégués
Action 3 : Suivi des redevables et révision de la grille tarifaire REOM au volume pour les pros	Mise en place du portail déchets de la CCMDL
Action 4 : Accompagnement établissements scolaires dans la lutte gaspillage alimentaire	Travail avec établissements du secondaire, cuisines de Champagnat et de Jean Monnet et la MFR
Action 5 : Développer les sites de compostage partagés et en établissement	Création de 30 sites partagés.
Action 6 : Renforcer la pratique du broyage des déchets verts	Soutien à la SICA Avenir Carbone Broyage mise à disposition agriculteurs 4 569 m3 Mise à disposition de broyeurs pour les communes
Action 7 : Promouvoir le Stop Pub	-
Action 8 : Accompagner les restaurants et les traiteurs vers la gestion de leur biodéchet	Action à engager en 2024
Action 9 : Promouvoir la vente en vrac	-
Action 10 : Sensibilisation des professionnels à la réduction des déchets	Animations avec le service éco sur les enjeux environnementaux.
Action 11 : Orienter les professionnels vers les déchèteries professionnelles	Révision des tarifs d'accès aux déchèteries pour les professionnels.

III.2 – Le compostage

Le compostage est une technique simple qui permet de valoriser les déchets organiques grâce à un processus naturel (les matières organiques se dégradent grâce à l'intervention de micro-organismes et de la microfaune) qui les transforme en matière fertile : le compost.

En cohérence avec les obligations fixées par la loi AGEC, la communauté de communes des Monts du Lyonnais a renforcé son action visant à permettre le tri des biodéchets. Cette action, identifiée comme prioritaire pour réduire le tonnage des ordures ménagères, se traduit par 2 dispositifs complémentaires :

- **Un soutien financier à l'achat de composteurs individuels d'intérieur ou d'extérieur.**

L'enveloppe annuelle dédiée pour cette action en 2024 aura été de 8 664.25 € pour 161 aides attribuées. Il s'agit du double du budget attribué en 2023.

Le tableau ci-dessous récapitule les subventions allouées sur l'année 2023 (et les années précédentes) :

	2021	2022	2023	2024
Montants attribués	2623.60 €	2465.66€	4 320.47 €	8 664.25 €
Nombre de foyers aidés	48	42	83	161



- **Le déploiement de sites collectifs**

Au cours de l'année 2024, la CCMDL a déployé 31 sites de compostage collectif sur 16 communes différentes.

La création de ces sites a nécessité pour chaque site l'identification d'un référent de site qui assure l'information des usagers et des opérations d'entretien des composteurs.

3 formations ont été proposées à ces référents.

Cette opération a nécessité l'engagement d'un budget de ... réparti entre :

- la fabrication des composteurs (20 963.52 €)

- la conception et fabrication de la signalétique (5 536.03 €)

III.2 – Les animations scolaires

L'accompagnement des établissements du secondaire dans la réduction de leurs déchets et la sensibilisation des élèves

Depuis 2022, une animatrice environnement a rejoint l'équipe du service déchets sur un temps partiel (17h30/semaine). Sa mission principale est de mener des actions de sensibilisation à l'attention du jeune public (intervention dans les établissements scolaires) sur la thématique des déchets. Son intervention se concentre principalement sur les établissements d'enseignement secondaire des Monts du Lyonnais.

Elle intervient à ce titre au sein des collèges, lycées, MFR et centre d'apprentissage.

L'animatrice a également mis en place une communauté d'éco-volontaires ambassadeur.

Autres missions au sein du service :

L'animatrice intervient également en appui aux différents secteurs d'intervention du service.

Ainsi en 2023 elle a travaillé sur des vidéos visant à expliquer le fonctionnement du portail déchets.

IV-BILAN DE L'ANNEE 2024 ET PROJETS 2025

IV.1 – Les principales actions menées en 2024

L'année 2024 a été marquée par des évolutions significatives au sein du service gestion des déchets :

➤ Le début de changement de schéma de collecte

Afin de rationaliser la collecte mais aussi de sécuriser le travail des équipes, d'améliorer l'hygiène sur la voie publique et d'offrir aux usagers des dispositifs de collecte accessibles en permanence, la CCMDL s'engage à dans l'arrêt du porte-à-porte pour se baser sur un réseau de points d'apport volontaire.

Dans le cadre de ce projet, 14 premières communes ont été basculé pour tout ou partie en collecte en point d'apport volontaire. Cela a supposé à la fois le déploiement de colonnes de collecte et l'adaptation du travail des équipes de collecte (location camion grue, formation des chauffeurs...).

➤ Renforcement des dispositifs de valorisation des biodéchets

En cohérence avec les objectifs de la loi AGECE, la CCMDL a pu fortement étoffer son intervention dans le domaine aussi bien en doublant les aides à l'acquisition de composteurs individuels qu'en créant 31 sites de compostage collectif. En cumulant ces actions, on peut estimer que 1 750 personnes des Monts du Lyonnais ont pu bénéficier de ces opérations pour 74 tonnes estimées de biodéchets valorisés via le compostage.

➤ Changement des modalités d'accès aux déchèteries pour les professionnels

Un nouveau mode de tarification pour les professionnels a été mise en place début septembre 2024.

Un travail très important a été réalisée en amont pour informer et accompagner les professionnels concernés.

➤ La mise en service du centre de tri de Firminy

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la CCMDL apporte l'ensemble des déchets issus de la collecte sélective à Firminy. Ce nouveau site permet à la fois de poursuivre la meilleure valorisation des différents matériaux récoltés mais aussi cette année de mise en service aura été l'occasion d'organiser des visites à l'automne 2024 en direction des équipes et élus du territoire.

IV.2 – Les projets 2025

➤ L'arrêt du porte-à-porte

2025 verra la finalisation du changement du schéma de collecte avec l'arrêt du porte-à-porte pour se basculer majoritairement sur un réseau de points d'apport volontaire. Cela concernera en 2 phases successives les 19 communes restantes.

➤ Le choix d'une solution d'avenir pour la gestion des déchets résiduels

Les ordures ménagères résiduelles, le tout venant de déchèterie et les refus de tri représentent des flux encore importants et leur valorisation est soit insatisfaisante soit non garantie.

En lien avec le SYDEMER mais aussi la Métropole de Lyon et le SITOM Nord Isère, la CCMDL va engager une réflexion importante sur la valorisation de ces flux pour permettre en 2024 de choisir des orientations stratégiques pour les prochaines années.

➤ L'amélioration des relations usagers et de la gestion de la redevance

2025 verra la finalisation du changement du schéma de collecte avec l'arrêt du porte-à-porte pour se basculer majoritairement sur un réseau de points d'apport volontaire. Cela concernera en 2 phases successives les 19 communes restantes.

ANNEXES

- ✓ Tableau d'attribution du nombre de parts
- ✓ Détail des caractérisations de collecte sélective
- ✓ Détail des tonnages collectés sur le territoire
- ✓ Grille des tarifs appliqués aux professionnels en déchèterie
- ✓ Coût global du service détaillé

Annexe 1- Tableau d'attribution du nombre de parts

Foyers	1 part / personne avec plafonnement à 5 parts
Naissances	Naissances année N facturées année n+1
Enfant en garde alternée	0.5 part / enfant
Enfant étudiant locataire ou en internat	0.5 part sur présentation annuelle d'un justificatif de scolarité et d'hébergement payant.
Résidences secondaires	2 parts
Résidences en travaux	1 part
Mairies, bibliothèques	Selon le nombre d'habitants - bibliothèques facturées si bâtiment en dehors du bâtiment de la mairie -1000 : 2 parts 1001 à 3000 : 4 parts +3000 : 6 parts
Salles communales, gymnases (en dehors du bâtiment mairie)	Selon le nombre de personnes autorisées : -50 : 1 part 51 à 200 : 3 parts 201 à 400 : 6 parts +400 : 9 parts
Vestiaires de foot (si stade), boulodromes, local chasse, et autres bâtiments associatifs	2 parts - Facturation à la commune ou directement à l'association
Centres de loisirs	Selon le nombre d'habitants de la commune : -1000 : 2 parts 1001 à 3000 : 4 parts +3000 : 6 parts
Crèches	Selon la capacité d'accueil : -15 : 4 parts +15 : 8 parts
MJC	Selon le nombre d'habitants de la commune, facturée si existence validée par la commune et local attribué – Facturation directement à l'association st locaux dédiés à l'activité MJC exclusivement : -1000 : 2 parts 1001 à 3000 : 4 parts +3000 : 6 parts
Collèges, écoles, Lycées, ferme accueil de jour, piscines (sans hébergement)	Selon le nombre d'inscrits / fréquentation -50 : 1 part 51 à 100 : 2 parts 101 à 300 : 4 parts 301 à 500 : 6 parts 501 à 1000 : 8 parts +1000 : 16 parts
MFR, foyers, ESAT, atelier d'apprentissage, entreprises agricoles avec saisonniers agricoles hébergés	0.5 / lit - dont restauration
Structures médicales	1 / lit - dont restauration

Cantines scolaires (cuisine sur place ou livraison)	1 part pour 20 repas
Entreprises (dont traiteurs, fermes pédagogiques, RAM, maréchal ferrant...)	Toutes les entreprises (artisan, commerçant, SARL, micro entreprise...) seront facturées 1 part minimum et en fonction du nombre de salariés : - ou = à 2 : 1 part 3 à 10 : 2 parts 11 à 50 : 4 parts 51 à 100 : 8 parts 101 à 200 : 12 parts +200 : 16 parts Les microentreprises et autoentrepreneurs ayant créé la structure dans le cadre d'une activité secondaire non principale pourront être dégrevés si la non-production de déchets est prouvée. Les entreprises faisant appel à un prestataire pour l'évacuation de leurs déchets seront facturées 1 part forfaitaire. Un dégrèvement sera possible sur demande avec présentation d'un justificatif pour l'année en cours.
Campings (dont camping à la ferme)	0.30 / emplacement pour une année et prorata en fonction de la durée d'ouverture
Gîtes (dont gîtes à la ferme), chambres d'hôtes, hôtels, chambres chez l'habitant, centres d'accueil ou assimilés	Selon la capacité d'hébergement : -5 : 1 part 6 à 10 : 2 parts 11 à 15 : 3 parts 16 à 20 : 4 parts 21 à 50 : 6 parts 51 à 70 : 8 parts 71 et + : 12 parts
Organismes publics (MSAP, ADMR, Trésorerie, Poste, CCMDL, SDMIS, gendarmeries...)	2 parts - Agences postales facturées si bâtiment en dehors du bâtiment de la mairie
Restaurants — restaurations rapides	Selon le nombre de couverts : -20 : 2 parts 21 à 50 : 4 parts 51 à 100 : 6 parts +100 : 8 parts
Assistantes maternelles, MAM	Non facturées
Famille d'accueil	Facturation de chaque enfant accueilli avec plafonnement à 5 parts
Cinémas	2 parts
Agriculteurs, vente sur les marchés	Activités agricoles et ventes sur les marchés non facturés- Les entreprises agricoles peuvent être facturées s'il y a accueil de saisonniers avec hébergements (conditions mentionnées ci-dessus)

Annexe 2 - Détail des caractérisations de collecte sélective

Date	Poids échantillon	Résultats analyse en %													Descriptif des indésirables									
		METAUX			PLASTIQUES				PAPIERS CARTONS					Refus										
		Acier	Aluminium	Alu (petits alu)	PET Q9	Flux Dév Rigides	PE/PP	Flux Dév Souples	PCNC EMR	ELA	Papiers graphiques	Gros magasin	JRM		01- OM	02- Textile	03- Couches	04- Inbriqués	05- Bois	06- Verre	07- Emballages non vidés	08- Déchets verts	09- DEEE	Autres / commentaires
02-janv	40	3,91%	0,86%	0,50%	3,91%	6,27%	2,16%	6,17%	26,94%	1,56%	7,32%	8,03%	23,88%	8,48%						X				Bouteille verre
15-janv	52	5,63%	0,80%	0,28%	3,91%	6,27%	2,16%	6,17%	26,94%	1,56%	7,32%	8,03%	23,88%	10,28%	X			X		X				sac OM, pot verre
27-mars	41	2,78%	0,51%	0,18%	3,27%	2,73%	2,49%	16,77%	16,97%	2,00%	1,37%	8,68%	29,94%	12,33%				X			X			Bouteille non vide
15-avr	42	3,55%	0,40%	0,27%	9,51%	5,43%	4,08%	7,15%	20,21%	4,85%	0,29%	8,11%	13,35%	22,80%	X			X		X	X			OM + verre
30-avr	39	4,45%	0,73%	0,16%	6,50%	4,61%	4,81%	8,04%	18,58%	2,97%	2,76%	5,38%	13,05%	27,95%	X	X			X					OM + bois + textile
29-mai	44	4,74%	1,20%	0,89%	4,24%	2,84%	3,48%	4,92%	16,03%	1,81%	9,71%	6,23%	23,34%	20,59%	X			X		X				OM, bouteille et pots
26-juin	49	6,39%	0,78%	0,09%	3,26%	2,48%	3,21%	5,62%	21,93%	2,56%	5,25%	6,06%	32,76%	9,60%				X						
17-juil	45	2,47%	0,90%	0,14%	5,77%	3,66%	6,39%	3,44%	33,18%	2,25%	1,41%	6,26%	10,05%	24,10%	X	X			X	X				Huile moteur
22-juil	53	5,47%	0,80%	0,16%	6,08%	3,04%	5,25%	4,68%	20,76%	2,51%	2,62%	4,30%	12,32%	32,01%	X	X								ferraille, litière
29-juil	49	3,83%	0,43%	0,07%	3,87%	2,16%	4,08%	5,91%	32,33%	2,00%	4,32%	4,16%	13,78%	23,07%	X					X				
12-août	48	8,41%	1,34%	0,35%	6,49%	3,04%	5,99%	6,74%	23,68%	3,79%	0,42%	8,66%	7,91%	23,19%	X	X		X			X			Piles, ferraille
27-sept	36	5,31%	0,76%	0,58%	5,75%	3,15%	4,31%	9,51%	28,08%	3,48%	2,60%	8,24%	7,85%	20,40%	X	X		X			X			
08-oct	37	3,52%	0,94%	0,07%	5,48%	5,15%	6,34%	8,02%	24,29%	3,14%	0,65%	9,16%	13,66%	19,57%	X			X						
12-nov	46	5,21%	0,37%	0,33%	6,12%	5,73%	7,29%	6,21%	24,35%	2,73%	2,47%	5,25%	9,24%	24,70%							X			
13-nov	44	2,25%	0,85%	0,11%	3,24%	3,02%	4,37%	3,11%	25,41%	2,12%	4,42%	14,01%	21,76%	15,32%	X	X				X				cartouche gaz, arbre à chat, plaque plastique

Annexe 3 – Détail des tonnages collectés

		2021	2022	2023	2024
Collecte sélective (sacs jaunes)	Acier	62,21 t	67,65 t	63,32 t	70.17 t
	Alu rigides	5,53 t	9,91 t	23,02 t	10.85 t
	Alu souples	-	6,30 t	21,10 t	4.681 t
	PCNC – 5.02	291,68 t	360,71 t	355,26 t	378.598 t
	PCC – 5.03	21,74 t	38,09 t	45,50 t	27.66 t
	JRM – 1.11	47,52 t	96,07 t	400,26 t	206.5 t
	Papier bureautique - 2.05 et 2.06				53.619 t
	GM – PCM – 1.02	16,71 t	1,77 t	-	131.002 t
	PET Clair -Q9	50,79 t	74,36 t	92,70 t	80.45 t
	PET Foncé	18,80 t	23,51 t	-	
	PEHD	24,49 t	40,22 t	41,68 t	59.205 t
	PP	4,02 t	26,29 t	25,06 t	
	Flux dév	1,12 t	33,68 t	28,91 t	66.156 t
	Film PE	19,16 t	36,70 t	74,70 t	107.919 t
	Refus	241,73 t	270,05 t	357,32 t	425.37 t
	Total	805,50 t	1 085,31 t	1 503.60 t	1 622.18 t
Verre		1 248.00 t	1 312.00 t	1 293.20 t	1 275.2 t
OM (sacs noirs)		5 762.00 t	5 364.00 t	4 926.60 t	4 752.7 t

Annexe 4 – Grille des tarifs appliqués aux professionnels en déchèterie



À partir du 9 septembre 2024

Nouvelle tarification pour les professionnels dans les déchèteries des Monts du Lyonnais

Au vu de l'augmentation des coûts de traitement des déchets collectés, la facturation des professionnels usagers **des déchèteries de Montrottier et Saint-Martin-en-Haut change**. La nouvelle tarification repose désormais sur le type de véhicule utilisé et le type de déchets.

Type de véhicules	Coût / passage	Coût / passage seulement carton
 Petit utilitaire entre 1 et 4 m³	84 €	14 €
 Fourgon type L1/H1 entre 5 et 8 m³	168 €	21 €
 Camion-benne type L2/H2 entre 9 et 12 m³	252 €	35 €
 Camion et/ou remorque de +12m³	399 €	

Pour restez informé

www.cc-montsdulyonnais.fr/dechets-pro - 07 60 45 32 18

Annexe 5 – Coût global du service détaillé

Année 2024 Montants HT		Flux des déchets				Total
		OMR	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Charges	Charges de structure	254 581	13 824	149 136	188 912	606 453
	Communication	1 710	93	1 002	1 329	4 134
	TOTAL Fonctionnelles	256 291	13 917	150 138	190 241	610 587
	Prévention	10 385	36	50	4 728	15 199
	Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---
	Pré-collecte	90 419	15 743	94 550	---	200 712
	Collecte	529 887	66 309	331 643	339 595	1 267 434
	TOTAL Collecte et pré-collecte	620 306	82 052	426 193	339 595	1 468 146
	Transfert/Transport	293 078	---	107 410	252 583	653 071
	Traitement des déchets non dangereux	660 620	---	---	382 446	1 043 066
	Tri et conditionnement	---	---	394 500	---	394 500
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	62 450	62 450
	Autres charges	---	3 943	---	---	3 943
	[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	133 903	133 903
	TOTAL Techniques	1 584 389	86 031	928 153	1 175 705	3 774 278
	Total Charges	1 840 680	99 948	1 078 291	1 365 946	4 384 865
Produits	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---
	Matériaux	---	36 777	113 557	32 168	182 502
	Compost	---	---	---	---	---
	Energie	---	---	---	---	---
	TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	36 777	113 557	32 168	182 502

	Prestations à des tiers	---	---	---	---	---
	Autres produits	2 028	---	33 606	---	35 634
	TOTAL Industriels	2 028	36 777	147 163	32 168	218 136
	Soutiens des éco-organismes	1 971	14 248	514 733	55 115	586 067
	Reprises des subventions d'investissement	61 969	4 005	31 896	1 977	99 847
	Subventions de fonctionnement	4 154	1 114	1 522	5 904	12 694
	Aides à l'emploi	---	---	---	---	---
	TOTAL Aides	66 123	5 119	33 418	7 881	112 541
		70 122	56 144	695 314	95 164	916 744
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée	126 661	3 916	51 781	44 996	227 354
	REOM	3 380 737	---	---	---	3 380 737
	Redevance spéciale & facturations usagers	---	---	---	---	---
	Facturation à l'usager	---	---	---	75 590	75 590
	TOTAL Financement déchets direct	3 380 737	---	---	75 590	3 456 327
	Total financements déchets	3 380 737	---	---	75 590	3 456 327

Année 2024 Montants HT	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	1 840 680	99 948	1 078 291	1 365 946	4 384 865
Coût technique	1 838 652	63 171	931 128	1 333 778	4 166 729
Coût partagé	1 836 681	48 923	416 395	1 278 663	3 580 662
Coût aidé HT	1 770 558	43 804	382 977	1 270 782	3 468 121
TVA acquittée	126 661	3 916	51 781	44 996	227 354
Coût aidé TTC	1 897 219	47 720	434 758	1 315 778	3 695 475
Financement déchets					3 456 327

